



Stratégie commune Afrique - Union européenne
2ème Sommet syndical Afrique – Europe, Yaoundé, 4 et 5 octobre 2010
Déclaration syndicale commune en vue du Sommet Afrique – UE

Mettre le travail décent au cœur de la Stratégie commune Union Européenne – Afrique

1. En 2007, les syndicats de la CSI Afrique et de la CES se félicitaient que les chefs d’État et de gouvernement des deux continents se soient mis d’accord sur le principe d’une Stratégie commune Union-européenne-Afrique reflétant les besoins et aspirations des peuples d’Europe et d’Afrique. Ils l’ont déclaré solennellement lors de leur premier Sommet syndical commun, tenu en octobre 2007 à Lisbonne, dans un document qu’ils ont transmis au Sommet des chefs d’Etat UE – UA organisé en décembre 2007 également à Lisbonne.
2. Soutenant la place centrale qui était accordée aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans la Stratégie commune, les syndicats d’Europe et d’Afrique insistaient pour que le travail décent soit placé au cœur de la Stratégie commune et devienne ainsi la pierre angulaire de sociétés justes, démocratiques et participatives en Europe et en Afrique. L’agenda de l’OIT pour l’emploi décent, qui dépasse d’ailleurs largement les normes fondamentales, représente en effet une base solide pour un développement économique et social durable et équilibré permettant à chacun et à chacune de vivre dans la dignité avec un emploi productif librement choisi, une protection sociale et un dialogue social institutionnalisé et autonome, le tout intégrant la dimension de genre à tous les niveaux.
3. Prenant acte de la nécessité de promouvoir la Déclaration de l’OIT de 2008 pour la justice sociale pour une mondialisation équitable en ce qu’elle représente l’expression du caractère universel de l’Agenda du Travail Décent, les syndicats d’Afrique et d’Europe, réunis les 4 et 5 octobre 2010, à Yaoundé réaffirment leur engagement pour le travail décent. Aussi, ils invitent les chefs d’Etats de l’UE et de l’UA, qui se réuniront les 29 et 30 novembre prochains en Libye, à intégrer pleinement l’Agenda mondial pour le travail décent dans les grands principes de la Stratégie UE – UA qui émaneront du Sommet officiel, ainsi que pour chacun de ses 8 partenariats apportant ainsi un caractère contraignant à cet objectif. Cette question est d’autant plus cruciale que le Sommet de Syrte centrera ses travaux sur trois priorités : « la croissance, les investissements et l’emploi » et qu’à l’heure actuelle, il faut constater peu ou pas d’écho sur des initiatives concrètes reflétant la priorité du volet de l’emploi.
4. A la base du dialogue et du partenariat Europe-Afrique, la démocratie et la bonne gouvernance doivent être envisagées dans leur globalité et inclure le respect des droits humains et des normes du travail, les élections transparentes, l’état de droit, le respect des libertés individuelles, le renforcement des institutions, la participation des partenaires sociaux et la lutte contre la corruption. La pleine participation des partenaires sociaux à la vie économique et sociale des pays, dans les initiatives sous-régionales et dans le cadre des relations entre l’UE et l’UA répond non seulement à des exigences de démocratie participative mais est également source de développement social, de paix sociale et de compétitivité économique. C’est pourquoi les syndicats d’Afrique et d’Europe exigent que le dialogue social, instrument privilégié des partenaires sociaux permettant d’arriver à des consensus socio-économiques porteurs de développement, soit reconnu dans son rôle spécifique et figure d’une façon claire dans les engagements et propositions d’actions du partenariat EU-Afrique.
5. Les syndicats d’Afrique et d’Europe estiment que la Stratégie commune doit affirmer et reconnaître que la ratification et le respect des normes fondamentales du travail et de celles qui sont liées à la protection sociale sont une condition nécessaire au développement durable des pays africains et européens. L’insertion parmi les initiatives de haut niveau qui seront présentées au Sommet des chefs d’Etat d’une ou plusieurs propositions liées

aux questions du travail décent est un moyen essentiel pour une mise en œuvre effective de cet engagement attendu. De même titre, chaque partenariat devrait contenir des objectifs quantifiables relatifs à l'emploi décent.

6. Les syndicats d'Afrique et d'Europe, très soucieux du bon déroulement du 7^{ème} partenariat thématique sur « les migrations, la mobilité et l'emploi » souhaitent à cet égard insister auprès des Chefs d'Etat africains et européens pour que :
- Les questions de migration soient abordées en tenant compte de l'égalité de traitement des travailleurs, quelle que soit leur origine, et des causes de la migration (dont le déficit d'emplois décents) autant que sous l'angle de leur impact social dans les pays d'origine et d'accueil. Une réflexion sur le thème des droits des travailleurs migrants (en conformité avec les instruments ad hoc de l'OIT) et le co-développement doit être incluse. Cette démarche est un rappel de la position syndicale prise en 2007.
 - L'UE et l'UA développent un programme qui permette de **formaliser les travailleurs de l'économie informelle et que ceux-ci bénéficient de la protection sociale et de conditions décentes de travail**. L'économie informelle, ne garantissant pas les droits des travailleurs, est le frein et non pas le moteur du développement de l'Afrique.
 - Un plan d'action comprenant des objectifs précis soit discuté au sein du JEG (groupe d'experts conjoint) de l'UE et de l'UA, en coordination avec le BIT et avec les experts des Ministères du Travail et Affaires sociales des deux régions. Ce plan d'action, qui sera ensuite présenté au Sommet des Chefs d'Etats, devrait notamment contenir des projets ambitieux, tels que:
 - viser à la **création d'opportunités d'emploi décent**, pour les **jeunes et pour les femmes** en particulier, par l'intensification de politiques actives sur le marché du travail et de politiques industrielles et de développement comprenant des programmes d'investissements intensifs en main d'œuvre. A ce titre, des propositions ambitieuses doivent mettre l'accent sur la génération d'emplois verts permettant une transition juste ;
 - assurer une protection effective des droits fondamentaux du travail ;
 - renforcer les services d'emploi publics, développer la **formation professionnelle**, et faciliter le développement d'un système de reconnaissance des qualifications professionnelles entre les pays et entre les deux régions ;
 - mettre en œuvre une harmonisation des systèmes d'information et d'analyse du marché du travail, tant dans l'économie formelle qu'informelle ;
 - assurer la mise en œuvre effective d'un dialogue social sur le plan national, sous-régional, régional et bi-régional;
 - mettre en place des mécanismes universels de protection sociale.
 - Ce prochain plan d'action devrait en outre apporter des éléments permettant de développer des programmes ambitieux dans le domaine de l'économie sociale et du développement durable, basés sur des échanges d'expériences entre les deux régions. **L'économie sociale** est en effet reconnue comme une réponse importante à la crise mondiale. Les défis du **développement durable** sont eux incontournables et posent la question d'une transition juste.
 - **La formation professionnelle** doit être reprise à la fois sous le chapitre du travail décent de ce 7^e partenariat et dans les initiatives de ce même partenariat centrées sur **l'éducation, et cela en lien avec les programmes nationaux de travail décent**.
 - Une référence explicite aux **partenaires sociaux (organisations syndicales et organisations patronales)** et au besoin de **dialogue social entre les deux régions**, un thème abordé dans des propositions antérieures mais laissé de côté dans cette phase des négociations, devrait être présenté dans le prochain texte du 7^{ème} partenariat.

- Les syndicats d’Afrique et d’Europe demandent aux chefs d’Etat et de Gouvernement d’ouvrir des espaces de participation aux organisations professionnelles à tous les niveaux, notamment dans des réunions de suivi de la mise en place du Plan d’action.
 - La pleine implication des organisations syndicales au sein des JEG (groupes communs d’experts) de chaque région et des équipes bi-régionales de négociation et la prise en compte des points de vue émis par celles-ci doit également être une priorité.
7. Les syndicats d’Europe et d’Afrique insistent une fois de plus sur l’urgence en matière de moyens financiers mis à disposition pour la mise en œuvre des différents axes cités ci-dessus. Le cas échéant, la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement serait compromise, tout comme la reprise face à la crise mondiale. Au niveau mondial, tous s’accordent pour reconnaître que la promotion de l’agenda mondial pour l’emploi décent est la condition sine qua non pour la réactivation de l’économie mondiale et la lutte contre la pauvreté et la précarité. Les conclusions du Sommet officiel devront nécessairement suivre une ligne de cohérence politique allant dans le sens du Pacte mondial sur l’Emploi décent.
 8. Quant au processus lui-même, les syndicats insistent pour que les représentants des Ministères de l’emploi et des affaires sociales des pays de l’UA et de l’UE participent, avec les organisations syndicales, aux JEG pour discuter des avancées au sein du partenariat. Ceci est important afin de permettre le renforcement de la dimension « emploi décent » et d’éviter que toutes les initiatives mises en avant dans la 1^e phase du Partenariat soient prioritairement focalisées sur la migration.
 9. Les syndicats d’Afrique et d’Europe soutiennent la décision d’inclure le changement climatique parmi les thèmes prioritaires de la Stratégie commune. Si l’ensemble de la planète subit les effets de la dégradation de notre environnement, il convient de souligner que ce sont les pays en développement qui sont le plus gravement affectés. En particulier, le changement climatique pose de réels dangers pour la sécurité alimentaire et le droit à l’eau des peuples d’Afrique. La coopération dans ce domaine doit permettre de lier durablement préservation écologique, croissance économique et création d’emplois décents. Les syndicats estiment, par ailleurs, que l’UE et l’ensemble des pays industrialisés (signataires ou non) doivent intégrer le schéma prévu par le protocole de Kyoto.
 10. Le commerce entre l’Afrique et l’Europe apparaît comme un thème prioritaire non moins important. Pour les pays africains, le commerce est un catalyseur essentiel pour la création des richesses et l’expansion des opportunités d’emplois décents. Tout accord commercial international entre l’Afrique et l’Europe doit découler et être d’abord guidé par un programme de développement économique systématiquement bien expliqué basé sur une stratégie de transformation agricole et d’industrialisation à long terme et qui doivent influencer les politiques commerciales, macroéconomiques, d’investissement et autres. Les négociations des APE en cours entre l’Afrique et l’Europe ont été lancées et se déroulent en l’absence d’une telle stratégie et d’un tel programme. Les syndicats pensent qu’une autre approche est donc nécessaire et faisable. Ils souhaitent alors que cette question soit prise en compte dans la stratégie Afrique-Europe afin que l’arrimage de l’Afrique à l’économie mondiale soit effectif et se matérialise par des emplois décents massifs.
 11. Assurer la paix et la sécurité en Afrique doit être une priorité. Les syndicats d’Afrique et de l’Europe sont convaincus que la Stratégie UE-Afrique doit permettre non seulement à l’Union africaine d’améliorer la gestion des conflits, mais également de les prévenir, notamment par une amélioration des niveaux de vie des populations africaines au travers de la mise en place de l’agenda de l’OIT pour l’emploi décent.